

**Code Moral ♦ Politesse ♦ Courage ♦ Sincérité ♦ Honneur ♦
Modestie ♦ Respect ♦ Contrôle de soi**



Charte de Rambouillet Sports judo jujitsu **saison 2013-2014**

Sécurité et responsabilité :

- Les parents doivent s'assurer de la présence ou non du professeur avant chaque début de cours.
- Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à l'intérieur de l'enceinte du dojo.
- Le club décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors des heures de cours de l'enfant.

Vestiaires :

- Tous les judokas sont obligés de se changer dans les vestiaires.
- Tous les bijoux doivent être enlevés avant les cours.
- Le club n'engage aucune responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Les filles doivent pratiquer avec un T-shirt sous le judogi.

L'Hygiène c'est le respect de l'autre et de l'environnement :

- Les parents doivent s'assurer de la propreté corporelle (ongles des pieds et des mains propres et coupés) et vestimentaire (judogi) de leur enfant.
- Le judogi doit être lavé régulièrement.

Les cours :

- Les cours commencent et se terminent aux heures indiquées sur le planning, il est souhaitable de se tenir prêt 5 minutes avant le salut. Pour le bon déroulement du cours, merci de respecter les horaires.
- Chaque séance d'entraînement non suivie constitue un arrêt momentané de la progression.
- Pour la concentration des judokas, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.

Dossier d'inscription et cotisation :

- Le dossier d'inscription comprend :
 - la demande de licence F.F.J.D.A. complétée, datée et signée. Le paiement de la licence est à part et encaissé dès l'inscription.
 - la fiche d'inscription complétée, datée et signée.
 - le certificat médical daté de moins de deux mois le jour de l'inscription.
- Le règlement (licence et cotisation) pour la saison en cours devra être acquitté en même temps que le dossier d'inscription.

Code Moral ♦ Politesse ♦ Courage ♦ Sincérité ♦ Honneur ♦ Modestie ♦ Respect ♦ Contrôle de soi



- L'association peut vous accorder la possibilité d'un échelonnement du règlement de la cotisation. Dans ce cas, il faudra établir 3 chèques rédigés à la date de l'inscription. Ces chèques seront mis à l'encaissement en septembre, novembre et janvier.
- La cotisation, une fois les cours commencés, ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Ces éléments sont indispensables pour permettre au(x) judokas d'accéder aux tatamis du club.

Important : Pour que l'inscription soit valide, les parents doivent obligatoirement se déplacer aux jours et heures d'inscription pour compléter et signer **tous** les documents du dossier d'inscription. Faire passer simplement au professeur la feuille d'inscription accompagnée du règlement sans signer la demande de licence empêchera votre enfant de monter sur les tapis de judo du club.

Adhésion/assurance fédérale :

- Une attestation provisoire de licence complétée par la notice d'assurance dont vous bénéficiez en tant qu'adhérent licencié FFJDA vous est remise le jour de l'inscription. La signature du licencié ou du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé » est obligatoire.

Les règles de conduite :

- Le judoka accepte les règles explicites du Dojo : la ponctualité, la propreté, l'écoute, le contrôle de ses actes et de ses paroles. Il s'efforce d'en respecter les règles implicites : l'engagement et la constance dans l'effort, l'exigence personnelle.
- Toute personne s'inscrivant ou inscrivant son enfant au club s'engage à respecter ces règles.

Non respect des règles de conduite :

- Le professeur peut refuser l'accès au tapis à un pratiquant en cas de non respect des règles de conduite.

Le bureau de Rambouillet Sports Judo-Jujitsu vous souhaite une bonne saison sportive.

Fait le 28 août 2013

Le Président, Jean-Louis Nicolle
Le professeur, Alain Coudry